LE reflet DE SAINT-HIPPOLYTE

CRÉDIT PHOTO ANDRÉ CHEVRIER

MAI 2019
[VOL.3 N°1]

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES

[P 6]

150e

LES FESTIVITÉS SE POURSUIVENT !

[P 12, 13 ET 14]

ENFIN L'ÉTÉ !

[P 15 ET 16]

RETOUR DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

[P 18]

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

SAINT-HIPPOLYTE.CA

[MOT du maire]

S'IMPLIQUER POUR DYNAMISER, INFLUENCER ET ÊTRE INFORMÉ

La participation citoyenne est fortement encouragée par les membres du conseil municipal qui la considèrent essentielle et vitale au développement de notre collectivité. Au cours des derniers mois, de nombreux citoyens se sont impliqués ou mobilisés dans l'avancement de dossiers municipaux : l'assemblée de consultation concernant le Règlement de concordance au schéma d'aménagement et adoption de la refonte réglementaire de 2012 aura ainsi réunie plus d'une centaine de personnes le 1er avril dernier.

On peut aussi penser au comité de citoyens visant l'avancement du dossier Internet haute vitesse constitué récemment, sans compter l'implication de plusieurs citoyens sur les nombreux comités déjà existants de la Municipalité. Si elle permet de prendre part activement au processus de décision, la participation citoyenne assure aussi une étroite collaboration entre les citoyens, les élus et l'administration municipale.

NAVIGATION ET BON VOISINAGE

Nous demeurons très préoccupés par la protection de nos plans d'eau mais également par le bon voisinage à l'aube de cette nouvelle saison de navigation qui s'amorce. C'est pourquoi, encore cette année, les plaisanciers croiseront les patrouilleurs municipaux chargés du respect de la réglementation et de la sécurité sur nos lacs. Rappelons-nous que nos magnifiques lacs représentent une des principales richesses du territoire de Saint-Hippolyte et que nous les partageons avec de nombreux riverains qui apprécient la quiétude et la baignade.

LES FESTIVITÉS SE POURSUIVENT

Les événements visant à souligner le 150e anniversaire de notre Municipalité ont connu un vif succès depuis janvier. Loin d'être terminée, cette programmation d'activités gratuites se poursuivra au cours des prochains mois avec des expositions, spectacles, conférences et concerts dont vous trouverez tous les détails en ces pages. Vous pourrez constater qu'un été chaud et surtout des plus animés nous attend !

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Vous venez de vous installer à Saint-Hippolyte ? La saison des déménagements étant à nos portes, je me joins à tous mes collègues du conseil municipal pour vous souhaiter la bienvenue ! L'occasion est bien choisie pour vous inviter à prendre part à l'un ou l'autre des rendez-vous matinaux vous permettant de faire la connaissance des membres du conseil municipal dans le cadre des Déjeuners du maire qui se tiendront cette année les 21 septembre et 9 novembre prochains à l'Auberge du Lac Morency.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne saison estivale à tous les Hippolytois et Hippolytoises !

Bruno Laroche, maire
450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca

Patrice Goyer
Sécurité incendies et Sécurité publique

Yves Dagenais
Travaux publics

Chantal Lachaine
Sports, loisirs, plein air et Culture

Jennifer Ouellette
Finances et Communications

Donald Riendeau
Urbanisme

Bruno Allard
Environnement et Développement économique

Déploiement de l'Internet haute vitesse sur notre territoire

CRÉATION D'UN COMITÉ CITOYEN POUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER

Les membres du conseil municipal poursuivent actuellement des démarches auprès du gouvernement afin qu'une partie de l'enveloppe destinée au déploiement de la fibre optique puisse bénéficier à notre territoire, mais également afin de sensibiliser les fournisseurs Internet à la situation de nombreux foyers hippolytois toujours privés de la haute vitesse.

Parmi les actions récentes de la Municipalité figure la création d'un comité citoyen Internet haute vitesse avec à sa tête monsieur Bruno Allard, conseiller municipal et porteur de ce dossier auprès des gouvernements et des fournisseurs Internet.

Depuis la création de ce comité, plusieurs démarches ont été amorcées :

- Une première rencontre a eu lieu avec le projet Lucioles de la MRC Montcalm ;
- Une relance a été effectuée auprès de Vidéotron en leur acheminant des données concernant notre territoire, et une étude de faisabilité est en cours ;
- Des contacts ont été établis avec Dery Telecom ;
- Des rencontres régulières ont lieu avec le cabinet de la ministre Marguerite Blais et celui de Rhéal Fortin, tous deux députés de notre région.

De gauche à droite : Mazen Victor Eldada, Christiane Desbiens, le conseiller municipal Bruno Allard et Tina Maillet. Absent de la photo : Pierre Pontbriand

La situation de plusieurs résidents, notamment de nombreux travailleurs autonomes privés de la haute vitesse, préoccupe grandement le conseil municipal qui poursuivra activement ses démarches dans les prochains mois.

Nouveau système d'alertes citoyennes

La Municipalité dispose désormais d'un système d'alertes citoyennes lui permettant de rejoindre rapidement la population lors de situations d'urgence en acheminant des messages vocaux, textos ou courriels, selon les préférences. Les citoyens pourront ainsi être informés des interruptions de service, mesures d'urgence ou consultations publiques à venir, en plus de recevoir les avis d'ébullition, de travaux et d'entraves à la circulation, rappels saisonniers et bien plus !

ON PEUT S'INSCRIRE AU SAINT-HIPPOLYTE.CA/ALERTES

INSCRIPTION EN LIGNE

L'inscription au service d'alertes citoyennes est tout à fait gratuite. Une liste téléphonique a déjà été constituée sur le nouveau portail à l'aide du bottin des pages blanches. Les citoyens disposant d'un numéro de téléphone résidentiel (fixe) figurant dans les pages blanches sont donc invités à utiliser celui-ci pour s'inscrire et à **demeurer disponibles dans les minutes qui suivront l'inscription** afin de recevoir un mot de passe qui leur sera soumis par le système. Ceux n'ayant pas de numéro de téléphone inscrit au bottin des pages blanches peuvent utiliser un numéro de cellulaire afin de créer leur compte. Ils auront ensuite l'option de recevoir le mot de passe par texto ou par téléphone. Une fois inscrits, tous les citoyens pourront apporter les changements requis ou mettre à jour leurs coordonnées au besoin. Il sera également possible d'ajouter un cellulaire, un autre numéro de téléphone et un courriel une fois le compte créé.

La Municipalité s'implique dans la réussite éducative

Le conseil municipal de Saint-Hippolyte a participé activement à la 14e édition des Journées de la persévérance scolaire cette année. Parmi les actions municipales retenues pour valoriser la réussite éducative, les élèves de 5e et 6e année de l'école des Hauteurs, accompagnés de membres du conseil municipal, ont pris part le 11 février, à une marche visant à rappeler l'importance de la persévérance scolaire chez les jeunes.

Les élèves de 5e et 6e année, accompagnés de la directrice de l'école Marie-Claude Gaudreau, du maire Bruno Laroche et de la conseillère municipale Jennifer Ouellette, ont effectué le trajet les conduisant de l'école jusqu'au Centre des loisirs où des jeux en plein air étaient suivis d'une pause chocolat chaud offerte par les membres du conseil municipal.

Une résolution a également été adoptée par les membres du conseil municipal, à la séance du 9 avril dernier, afin de reconnaître la détermination et la persévérance de neuf élèves de Saint-Hippolyte.

Les membres du conseil ont profité de l'adoption de cette résolution pour attribuer à ces élèves des certificats de reconnaissance en présence de leurs familles.

BIENVENUE À NOTRE NOUVELLE DIRECTRICE CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE !

Détentrice d'une Maîtrise en Bibliothéconomie et sciences de l'information, Judith Lagacé occupait, depuis 2015, le poste de directrice de la Bibliothèque publique de Bathurst. Elle y aura notamment remporté un prix pour la mise en place de projets novateurs en plus de contribuer à augmenter significativement l'achalandage de la bibliothèque. Madame Lagacé possède une expérience enviable dans le milieu culturel et a œuvré de nombreuses années dans le domaine du cinéma et comme directrice d'une maison d'édition. Reconnue pour sa créativité, son audace et son dynamisme, elle possède de solides aptitudes en gestion et en formation de personnel. Les membres du conseil et de l'administration municipale lui souhaitent la bienvenue et le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions!

Le déjeuner DU MAIRE

Le maire Bruno Laroche et les membres du conseil municipal de Saint-Hippolyte convient la population à prendre part aux traditionnels « Déjeuners du maire » qui auront lieu les samedis 21 septembre et 9 novembre prochains, de 10 h à midi, à l'Auberge du Lac Morency de Saint-Hippolyte (42, rue de la Chaumine). Une invitation toute spéciale est lancée aux nouveaux résidents qui pourront échanger avec les conseillers municipaux et le maire en plus de recevoir une pochette de bienvenue comportant plusieurs documents d'information utile sur leur nouvelle municipalité. Toujours très appréciée des citoyens de Saint-Hippolyte, cette rencontre amicale propose des discussions animées autour d'un petit-déjeuner complet, dans une ambiance décontractée. Le maire et les conseillers présents partageront aussi brièvement sur certaines réalisations ou projets en cours. Pour assister à cette rencontre, il est nécessaire de réserver en composant le 450 563-2505, poste 2223.

C'est le samedi 25 mai prochain, de 9 h à 13 h, que se tiendra la Journée de l'environnement organisée par la Municipalité. **Cette année, l'événement déménage dans la grande salle du Centre des loisirs et de la vie communautaire, situé au 2060, chemin des Hauteurs.** On pourra se renseigner sur les plantes envahissantes, la gestion des matières résiduelles, les milieux humides et la protection des lacs en plus de faire la rencontre d'oiseaux de proie et de quelques espèces de reptiles. Les membres du tout nouveau Comité citoyen en environnement seront aussi sur place. Du compost sera distribué gratuitement lors de l'événement, de même que des plants d'arbres, offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

ANALYSE D'EAU À PRIX RÉDUIT

On pourra profiter de cette journée pour faire analyser son eau potable :

- Analyse bactériologique : 30 $
- Analyse physico-chimique : 50 $
- Combo bactério + physico : 70 $
- Eau de baignade—coliformes fécaux : 10 $
- Eau de baignade—coliformes fécaux + entérocoques : 15 $

La distribution des contenants stériles se fera à l'hôtel de ville entre les 13 et 24 mai ou lors de la Journée de l'environnement, au kiosque du laboratoire.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES LACS

Pour compléter cette journée, ne manquez pas la présentation du rapport sur l'état de santé des lacs de Saint-Hippolyte, donnée par le Dr Richard Carignan, **à 13 h 30, au gymnase de l'école des Hauteurs située au 30, rue Bourget**. Cette rencontre vous permettra d'en apprendre davantage sur l'évolution de la santé de nos lacs entre 2001, 2007 et 2018.

L'ANALYSE DE L'EAU DE VOTRE PUITS

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques incite les propriétaires d'un puits à **faire analyser l'eau au moins une fois par année relativement aux paramètres chimiques**.

En ce qui concerne les nitrates-nitrites et les paramètres bactériologiques, il est recommandé de faire analyser l'eau régulièrement, soit au début du printemps et à l'automne, et lorsque tout changement relatif à sa couleur, à sa limpidité, à son odeur ou à son goût est constaté.

Pour plus d'information sur la Journée de l'environnement, visitez le www.saint-hippolyte.ca.

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Opéré par Développement Durable de la Rivière-du-Nord (DDRDN), l'Écocentre de Saint-Hippolyte sera ouvert du mercredi au dimanche, du 1er mai au 2 novembre 2019, de 9 h à 16 h 30 mais fermé lors des journées fériées du 22 mai, 26 juin, 3 juillet, 4 septembre et 16 octobre. L'Écocentre est situé au 2056 chemin des Hauteurs, au garage municipal.

Pour plus d'information sur l'Écocentre et sur les matières qui y sont acceptées et refusées, consultez le ecocentresrdn.org ou composez le 450 569-0451. N'oubliez pas qu'il est possible d'apporter vos vieux appareils «froids» (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, refroidisseurs d'eau ou à vin, celliers, thermopompes) à l'Écocentre pour un recyclage optimal.

BONNE NOUVELLE : ON RÉCUPÈRE LE POLYSTYRÈNE À L'ÉCOCENTRE!

À compter de 2019, le polystyrène (styromousse) sera récupéré dans tous les écocentres de la MRC de la Rivière-du-Nord, dont celui de Saint-Hippolyte. Grâce à un partenariat entre les écocentres de notre MRC et le Groupe Gagnon situé à Prévost, cette matière mal-aimée des centres de tri pourra être valorisée au lieu de prendre le chemin du site d'enfouissement. Il n'en tient plus qu'à nous tous de contribuer à cet important virage vert en rapportant notre styromousse à l'écocentre!

Belle à croquer

La Municipalité se lance dans l'aventure des aménagements comestibles au printemps 2019 en proposant la première phase de son nouveau projet Saint-Hippolyte : Belle à croquer !

L'aménagement paysager comestible, qui se veut tout aussi beau que bon, est un mouvement de plus en plus populaire qui permet de redécouvrir l'intérêt à produire une partie de notre alimentation. Dans un esprit de minimiser le plus possible l'entretien tout en maximisant la productivité, la Municipalité proposera des aménagements comportant des plantes vivaces et arbustes indigènes, robustes et vigoureux, adaptés aux conditions de notre région. Par ailleurs, cette façon d'aménager un terrain favorise la venue d'oiseaux, d'insectes pollinisateurs et de papillons de toutes sortes. Ainsi, une variété de bleuetiers, camerisiers, kiwis arctiques, plantes herbacées et herbes vivaces raviront vos yeux et vos papilles tout au long de l'été au Centre de plein air Roger-Cabana.

Des « Bars à smoothies » seront également mis à votre disposition au Centre des loisirs et de la vie communautaire, à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale ! Le concept est simple : des bacs contenant les ingrédients, ainsi que les recettes de smoothies verts, roses, bleus et mauves seront proposés tout au long de l'été. Les visiteurs n'auront qu'à cueillir les quelques fruits et herbes dont ils auront besoin pour se concocter de délicieux smoothies à la maison.

Pour finir, les jardinières ornant la plupart des bâtiments municipaux combineront annuelles, tomates cerises, fraisiers, capucines, œillets d'Inde et soucis.

Il est important de se rappeler que ces différents aménagements comestibles seront offerts et disponibles pour l'ensemble de notre communauté et donc réalisés dans un esprit de partage. Il est donc très important de laisser les plants grandir pour avoir le plaisir d'assister à leur croissance et en récolter les fruits, fleurs ou feuilles au moment opportun. Pour le plaisir de tous, ne prenons ensuite que ce dont nous avons besoin.

Journées Grand Ménage

La Municipalité mettra à la disposition de ses citoyens des conteneurs pour la récupération des rebuts qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures domestiques tels que bois, fer, encombrants (meubles et matelas endommagés) et matériaux secs en petite quantité (placoplâtres et bardeaux).

Les matières suivantes sont refusées : résidus de démolition, ordures ménagères, branches et appareils ménagers. Dans le cas de démolition importante, la réglementation municipale exige qu'un conteneur soit installé sur les lieux des travaux.

Ces journées de récupération s'adressent UNIQUEMENT aux particuliers. Une preuve de résidence sera d'ailleurs exigée à l'entrée. N'oubliez pas d'apporter vos gants !

Quand ?

- le samedi 15 juin 2019, de 8 h 30 à 16 h 30
- le samedi 21 septembre 2019, de 8 h 30 à 16 h 30

Où ? Au garage municipal situé au 2056, chemin des Hauteurs

COLLECTES DE BRANCHES

Un service de déchiquetage de branches est offert aux Hippolytois. Les collectes auront lieu au cours de la première semaine complète de chaque mois, de mai à novembre.

IMPORTANT : Vous devez vous inscrire à la collecte en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 563-2505. Les inscriptions doivent se faire au plus tard le vendredi précédant la collecte, avant midi.

Pour connaître les dates exactes, consultez le Guide des collectes 2019.

La renouée japonaise : savez-vous l'identifier ?

La renouée japonaise est une des plus grandes menaces environnementales qui guettent Saint-Hippolyte au cours des prochaines années. Elle possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 mètres de profondeur dans le sol et s'étendre sur 7 mètres. Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. Elle est toutefois sans danger lorsqu'on la touche ou la coupe. Elle colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords de routes et les milieux perturbés. Ses rhizomes peuvent facilement détruire les canalisations d'eau, les champs d'épuration et percer l'asphalte. Un minuscule fragment de tige ou de rhizome, transporté sur un autre site, peut donner naissance à un nouveau plant. Les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans et se remettre à pousser dès que l'occasion se présentera. Il importe donc de savoir bien l'identifier.

TIGES

- Ressemblent à un bambou
- 3 à 4 mètres de hauteur
- Vertes tachetées de rouge
- Creuses
- Jusqu'à 4 cm de largeur
- Robustes

FLEURS

- Grappes de fleurs blanches qui apparaissent à la fin septembre

FEUILLES

- Alternes
- Non-dentées
- Lisses
- De 10 à 23 cm de longueur

Pour plus d'information ou pour connaître la façon de contrôler cette plante, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'environnement au 450 563-2505 ou à consulter le www.saint-hippolyte.ca.

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le programme de vidange systématique des fosses septiques reprend du service le lundi 13 mai 2019. Voici la liste sommaire des secteurs qui seront visités cette année :

- Lac des Chutes
- Lac Connelly
- Lac Bleu
- Chemin de la Carrière
- Lac de l'Achigan
- Kilkenny
- Lac à l'Anguille

Rappels de saison

- **Des cloches pour le compostage domestique sont toujours disponibles à la Municipalité au coût exceptionnel de 20 $. Complémentaires à l'utilisation de votre bac brun, elles peuvent être très utiles pour la valorisation des résidus de jardin.**
- **Un permis est requis pour l'installation ou la modification d'un quai, de même que pour la réalisation de travaux de quelque nature que ce soit à l'intérieur de la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau.**
- **Pour connaître les périodes de pêche et les limites de prise pour Saint-Hippolyte – ZONE 9, consultez le peche.faune.gouv.qc.ca/?lang=fr .**
- **N'oubliez pas qu'en juillet, on arrache l'herbe à poux !**

TRAVAUX ÉTÉ 2019

Notre réseau routier aura été grandement affecté par le rude hiver qui s'achève et l'équipe des travaux publics amorcera sous peu de nombreux travaux de réfection, de correction ou de construction sur les routes de notre territoire. Voici un résumé de ceux-ci.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE		
30e Avenue	À partir de la rue Laberge	1er au 19 juillet
Rue Laberge	À partir du chemin des Hauteurs	1er au 19 juillet
37e et 46e Avenue	À partir du chemin du Lac-Bleu	29 juillet au 16 août
60e Avenue	À partir de la 59e Avenue	19 juillet au 19 août
217e Avenue	Entre la 218e et la 223e Avenue	12 août au 23 août
117e Avenue	À partir du chemin du Lac-Connelly	2 au 20 septembre
368e et 382e Avenue	À partir du chemin du Lac-de-l'Achigan	15 septembre au 4 octobre
Chemin du Lac-de-l'Achigan	Entre le no 339 et 460 mètres avant la 360e Avenue	27 mai au 24 juin
Chemin du Lac-Bleu	Entre le no 269 et le no 340 chemin du Lac-Bleu	13 mai au 7 juin
Chemin du Lac-Connelly	Segments entre le no 520 et la 145e avenue, entre le no 585 et le no 637, entre le no 784 et le no 849 chemin du Lac-Connelly	17 juin au 12 juillet
Rue Sigouin	À partir de la rue Boucher	2 septembre au 20 octobre
111e Avenue	À partir du chemin du Lac-Connelly	15 mai au 22 mai

CONSTRUCTION DE ROUTE :

- Travaux de construction d'une section de la 111e Avenue permettant le raccordement du chemin du Lac-Bleu et du Lac-Connelly ;
- Projet pour sécuriser la côte du 10e Rang au bout du chemin du Lac-de-l'Achigan ;
- Travaux de réfection sur l'intersection du chemin du Lac-Bertrand et d'installation d'un feu de circulation ;
- Réfection du chemin du Roi, 1,4 km à partir du chemin de la Carrière (fin juin).

TRAVAUX CORRECTION DRAINAGE ET ÉROSIONS :

- Bassin versant du Lac de l'Achigan : travaux de stabilisation pour contrer l'érosion (toute la saison estivale) ;
- Travaux majeurs pour le remplacement du pont de la décharge du Lac Connelly : les travaux seront réalisés par le ministère des Transports du Québec.

TRAVAUX CHEMIN DES HAUTEURS

Le ministère des Transports du Québec procèdera au remplacement d'une conduite pluviale sur le chemin des Hauteurs, dans l'ancien secteur Lafontaine à Saint-Jérôme (face aux Jésuites). Prenez note que la route sera fermée pour 3 jours et demi, pendant une fin de semaine qui reste à déterminer. Le détour sera proposé par le chemin de la côte Saint-André. Pour les résidents de Saint-Hippolyte, les détours alternatifs seront proposés par les chemins du Lac-Écho, des Quatorze-Îles et du Lac-Morency. Des panneaux seront installés afin de guider les résidents vers ces diverses voies de contournement.

RÉCUPÉRATION DE PAVAGE

En 2017, nous avons effectué la récupération d'environ 2 000 tonnes de pavage en provenance de nos chantiers de réfection de route. Après les avoir transformées, nous les avons utilisées comme matériel de stabilisation sur des routes qui présentaient des problèmes d'érosion ou d'instabilité. Les résultats se sont avérés plus que satisfaisants. C'est pourquoi, en 2019, nous allons renouveler l'expérience avec environ 4 000 tonnes de matériel récupéré sur nos chantiers. Cette démarche représente un gain de près de 70 000 $ pour la Municipalité.

LAMPADAIRES DÉFECTUEUX

Nous invitons la population à nous signaler les défectuosités d'une lumière de rue en appelant au 450 563-2505 poste 2242 ou en ligne au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/requetes-et-plaintes/formulaire-lampadaires-defectueux/ en prenant bien soin d'indiquer l'adresse et le numéro d'éclairage que l'on retrouve sur le poteau.

Dépôt de matériaux sur terrain privé

La Municipalité sollicite actuellement les citoyens qui désirent déposer des matériaux d'excavation sur leur terrain au cours de la saison estivale. Nous souhaitons vous informer que toutes les demandes feront l'objet de vérification au préalable, mais qu'aucuns frais ne seront cependant exigés pour ce faire. Pour nous faire part de votre intention, vous devez simplement remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante :

saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/services-en-ligne/formulaire-pour-depot-de-materiaux-sur-terrain-prive/.

Quoi faire avec les abrasifs d'hiver ?

L'arrivée des beaux jours suscite chez plusieurs le désir de procéder au grand nettoyage du terrain et peut-être aussi, au balayage de la cour. Attention cependant de ne pas contrevenir au règlement municipal SQ-913, chapitre IV, qui stipule qu'il est interdit de déposer, d'accumuler ou de créer des amoncellements d'abrasifs sur la chaussée publique. Cette action est passible d'une amende puisqu'elle constitue un danger pour les automobilistes et les usagers de la route. Comme aucun ramassage d'abrasif ne sera effectué sur les terrains privés, nous vous invitons à jeter ou à conserver pour l'an prochain vos abrasifs d'hiver. Il est aussi possible de les apporter au garage municipal (2056, chemin des Hauteurs).

Affichage commercial

Depuis plusieurs mois, la Municipalité est à mettre en place des mesures afin de contrôler l'affichage non-conforme sur son territoire. Le Service de l'urbanisme tient à rappeler certains éléments du règlement municipal concernant l'affichage commercial.

La pose d'enseigne **demeure interdite à certains endroits** :

- Sur un toit, un balcon, une galerie, une véranda, une ouverture (porte et fenêtre) ou à un endroit bloquant, masquant ou dissimulant complètement ou en partie une ouverture, un balcon, une galerie, une véranda ;
- Sur une construction accessoire, autre que le support de l'enseigne ;
- Sur une construction hors-toit, une cheminée ou un équipement installé au toit ;
- Sur une clôture, à moins d'une indication contraire au présent règlement ;
- Sur un arbre ou un arbuste ;
- À l'intérieur du triangle de visibilité ;
- Sur un lampadaire ou un poteau d'un service public ou qui n'a pas été érigé à des fins d'affichage ;
- À un endroit masquant ou dissimulant complètement ou en partie un feu de circulation, un panneau de signalisation routière ou toute autre enseigne en vertu du Code de la sécurité routière ;
- Sur le domaine public ou au-dessus du domaine public, sauf pour les enseignes communautaires ;
- À moins de 2 mètres d'une ligne électrique.

Par ailleurs, les enseignes suivantes **sont prohibées sur l'ensemble du territoire** :

- Les enseignes de type « panneau-réclame », c'est-à-dire les enseignes installées ailleurs que sur le terrain où le commerce se situe ;
- Les enseignes mobiles, portatives ou amovibles ;
- Les enseignes à éclairage ou à feux intermittents, clignotants ;
- Les enseignes rotatives ou autrement mobiles ;
- Les enseignes conçues de façon à ressembler à une enseigne de la circulation routière ;
- Les enseignes peintes directement sur une clôture, un mur de soutènement, un bâtiment principal ou accessoire ;
- Les enseignes et autres dispositifs en suspension dans les airs ou gonflables ;
- Les enseignes de type « fanion ».

Prenez note qu'afin de minimiser la pollution visuelle engendrée par divers types d'enseignes installées en bordure du réseau routier, nous procéderons à l'enlèvement de ces enseignes non-conformes au cours des mois à venir.

Abattage d'arbres, piscine et rénovation

Avec le retour des beaux jours, plusieurs propriétaires songent à l'entretien de leur propriété. Cette saison est propice à la découverte de changements, sur la maison ou le terrain. Des arbres peuvent nécessiter un entretien, un projet de piscine peut se concrétiser et des travaux de rénovation s'imposer. Voici un rappel des permis et autorisations nécessaires pour procéder à plusieurs travaux en toute quiétude cet été :

Concernant l'abattage d'arbres, un certificat d'autorisation (permis) est nécessaire pour la coupe, mais pas pour la taille (élagage). Afin de rendre la démarche d'autorisation plus simple, la demande peut s'effectuer en ligne, sur le site Web de la Municipalité. Pour bien exposer la nature de votre demande, joignez des photos des arbres en entier et des gros plans qui justifient la coupe (trous de pic-bois, champignons, écorce qui pèle, etc.). Sur une copie de votre certificat de localisation, indiquez ensuite l'emplacement de ceux-ci. Ces documents contribuent souvent à éviter le déplacement d'un inspecteur chez vous.

On peut également compléter une demande papier au bureau de l'urbanisme. De plus, il est possible de jumeler la démarche papier et électronique via le : saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/services-en-ligne/demande-de-certificat-dautorisation-pour-abattage-darbres/. Dans le cas où une inspection n'est pas requise, les délais d'émission des certificats d'autorisation seront nettement moins longs. **Notez que la coupe d'arbre sans certificat d'autorisation génère automatiquement un dossier d'infraction.**

- **Pour l'installation d'une piscine**, nous vous invitons à nous contacter afin de planifier son emplacement et son autorisation. Sachez que même l'installation d'une piscine gonflable requiert l'émission d'un permis. Cette démarche vise à faire connaître les mesures de protection (clôture, bouée de sauvetage, trousse de premiers soins, etc.) qui s'avèrent nécessaires pour les nouveaux propriétaires. De plus, nous pourrions vous éviter d'implanter patio, filtreur et autres équipements trop près des limites de terrain, ou pire, sur votre installation sanitaire.
- Enfin, des autorisations sont également nécessaires pour la plupart des **travaux sur les bâtiments**. Pour tout changement de fenêtre, installation de toiture au-dessus d'un balcon ou acquisition d'un cabanon préfabriqué, un permis sera requis.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 563-2505 ou visitez le saint-hippolyte.ca.

Bonne saison estivale !

Le 150e anniversaire bat son plein !

Depuis janvier dernier, de nombreuses activités ont été présentées dans le cadre de la programmation d'événements spéciaux dédiés à souligner cette année anniversaire. Conférence historique sur les familles migrantes, Festival d'hiver à saveur carnavalesque, exposition de photos anciennes sur le thème des familles d'ici, projection anniversaire du film Les Bons débarras, les occasions de célébrer ces 150 ans d'histoire et d'eau fraîche ont été nombreuses ! Voici, en images, un bref résumé des derniers mois. Pour connaître la programmation des activités à venir, consultez le **saint-hippolyte.ca/150ans** !

Le **jour** de la *Marmaille*

UNE JOURNÉE EN FAMILLE À LA FERME !

La 3e édition du Jour de la Marmaille se déroulera le **1er juin prochain** au **Centre de plein air Roger-Cabana** (2060, chemin des Hauteurs) entre 11 h et 16 h. L'agriculture ayant marqué le développement de la municipalité qui célèbre ses 150 ans cette année, c'est sur le thème d'une journée à la ferme qu'a été élaborée la programmation dédiée aux petites frimousses entre 0 et 10 ans et à leurs parents. Spectacle de Marimba à la ferme (14 h), mini-ferme, animation ambulante, maquillage, kiosques thématiques, c'est une journée bien remplie qui attend les familles ! Réservations requises pour assister au spectacle au 450 563-2505, poste 2231. Un espace spécialement aménagé pour les pique-niques de même qu'une aire d'allaitement et de premiers soins seront accessibles aux visiteurs. En cas de pluie, l'événement sera maintenu et les activités déplacées à l'intérieur du Centre des loisirs et de la vie communautaire.

LE PICNIC *en Musique !*

UN GRAND **RASSEMBLEMENT MUSICAL** ET **GOURMAND**

LE 10 AOÛT 2019
au Centre de plein air Roger-Cabana
2060, chemin des Hauteurs

SAINT-HIPPOLYTE BELLE NATURELLE

150 ans D'HISTOIRE ET D'EAU FRAÎCHE !

15 h à 20 h **UNE GRANDE FÊTE FAMILIALE :** animation avec Éducazoo, jeux gonflables, kiosque de barbe à papa, séance de maquillage et amuseurs publics

ENCORE PLUS de camions de nourriture de rue, de kiosques alimentaires et service de bar sur le site !

SAINT-HIPPOLYTE.CA/150ANS

16 h LES P'TITES TOUNES

17 h 30 LE TRIO BBQ

19 h BRIGITTE BOISJOLI
Hommage à Plamondon et à Patsy Cline

21 h PAUL PICHÉ
Les 40 printemps !

PARTENAIRES MAJEURS
Financé par le gouvernement du Canada | Canada
MARCHÉ BONICHOIX
Desjardins Caisse de la Rivière-du-Nord
BAUVAL SABLES L.G.
Le Nord
CIME 103.9 101.3
INFOS LAURENTIDES

PARTENAIRES ASSOCIÉS
familiprix
Marine et Mécanique inc.
Julie et Scie
chocasana

Expositions

Programmation du 150e : une deuxième exposition de photos anciennes

NOS ÉCOLES ET NOS ÉGLISES À TRAVERS L'HISTOIRE

Les écoles de rang, chapelles et églises seront à l'honneur dans le cadre de la deuxième exposition de photographies historiques issue de la programmation du 150e anniversaire de Saint-Hippolyte, présentée à la bibliothèque municipale **du 9 mai au 18 juin prochains.** Se déroulant sous le thème Nos écoles et nos églises à travers l'histoire, cette exposition de photos anciennes, organisée en collaboration avec la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord, comportera également quelques artefacts appartenant à des citoyens de Saint-Hippolyte et des oeuvres d'élèves de la 5e année de l'école des Hauteurs. **Le vernissage de cette exposition aura lieu le 9 mai, de 17 h à 19 h, dans la salle d'exposition de la bibliothèque.**

La Fête nationale du Québec

UNE FÊTE NATIONALE AU CŒUR DE NOS TRADITIONS !

Plusieurs organismes seront de la fête afin de faire découvrir une page de leur histoire et leurs réalisations au sein de notre communauté.

La Municipalité de Saint-Hippolyte profitera de son 150e anniversaire pour célébrer les traditions québécoises le 24 juin prochain, entre 13 h 30 et 23 h, au Centre de plein air Roger-Cabana. Au programme de cette journée des plus festives :

- **Kalimba à 15 h 30**
- **CasaJam à 19 h**
- **Les Tireux d'Roches à 20 h 30**
- **Feux d'artifice à 22 h**

L'animation familiale sera au rendez-vous avec maquillage pour enfants, jeux gonflables et plus !

LES TIREUX D'ROCHES

Avec le temps, ils ont sillonné la Chine, l'Europe et l'Amérique. Partout où ils passent, *Les Tireux d'Roches* suscitent des moments de réjouissance. La première partie de leur performance sera assurée par l'excellente formation hippolytoise CasaJam qui enchaînera les classiques des 40 dernières années.

L'entrée sur le site est gratuite de même qu'un service de navette qui assurera le transport des visiteurs au Centre de plein air Roger-Cabana (2060 chemin des Hauteurs). On peut obtenir plus de renseignements sur la programmation, ou sur une annulation en cas de pluie abondante, en consultant le saint-hippolyte.ca ou la page Facebook de la Municipalité.

Plus de 8 parcs et espaces verts pour un été en plein air !

L'été à Saint-Hippolyte ça se passe à l'extérieur ! Vous trouverez ci-après le répertoire de nos différents parcs ainsi que les équipements qu'on y retrouve :

Centre de plein air Roger-Cabana, 2060 chemin des Hauteurs	La randonnée et le vélo de montagne se pratiquent dans les sentiers R1 à R7. Un parc d'hébertisme y fait aussi le bonheur des jeunes de 4 à 12 ans, alors que des modules d'exercice permettent aux plus âgés de garder la forme. Une ballade dans le sentier art-nature permet de belles découvertes artistiques et naturelles. Le vestiaire du Centre de loisirs et de la vie communautaire est ouvert entre 8 h 30 et 16 h et donne accès à une salle de repos et aux toilettes.
Parc Aimé-Maillé, 871, chemin des Hauteurs	Installations : terrain de soccer et modules de jeu pour enfants
Parc Bourget, 30, rue Bourget	Installations : modules de jeu pour enfants, hockey balle, basketball
Parc Connelly, 10, 111e Avenue	Installations : tennis (2 courts), hockey balle, planche à roulettes (skatepark), basketball, modules de jeu pour enfants
Parc des Quatorze-Îles, 216e Avenue	Installations : modules d'hébertisme, cabane-glissade, jeu sur ressort, mur d'escalade
Plage municipale, 873, chemin du Lac-de-l'Achigan	Installations : plage, descente de bateaux, volleyball de plage
Pavillon du Lac Bleu, 15, 67e Avenue	Installations : volleyball de plage, pétanque
Parc de la Promenade, rue du Parc	Installations : sentier, espace pique-nique avec gazébo, balançoires, cabane-glissoire.

Du 25 juin au 23 août : Camp de jour à la semaine pour les 5 ans et plus (maternelle complétée)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1 | 24 juin	Congé	Première journée !	Activités en plein air par groupe d'âge	Plage	Bibliothèque
Semaine 2 | 1er juillet	Congé	Plage	Activités en plein air par groupe d'âge	Plage	Activités scientifiques, promenades en sentier et animations variées
Semaine 3 | 8 juillet	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Parc régional de la Rivière-du-Nord	Plage	Bibliothèque
Semaine 4 | 15 juillet	Activités diverses et arts plastiques	Plage	45°Nord	Plage	Activités scientifiques, promenades en sentier et animations variées
Semaine 5 | 22 juillet	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Activités en plein air par groupe d'âge	Plage	Bibliothèque
Semaine 6 | 29 juillet	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Plaisirs glacés	Plage	Activités scientifiques, promenades en sentier et animations variées
Semaine 7 | 5 août	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Complexe Atlantide	Plage	Bibliothèque
Semaine 8 | 12 août	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Éduca-zoo	Plage	Méga fiesta
Semaine 9 | 19 août **Semaine bonus (30 places disponibles)**	Activités diverses et arts plastiques	Plage	Activités en plein air par groupe d'âge	Plage	Bibliothèque

HORAIRE DE LA DESCENTE DE BATEAU AU LAC DE L'ACHIGAN

Pour la période débutant à la fonte des glaces et lorsque le niveau du lac sera en deçà des limites des hautes eaux, et ce jusqu'au 31 mai : les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et lundis | 9 h 30 à 16 h 30.

Pour la période du 1er juin au 14 juin :
7 jours | 9 h à 17 h

Pour la période du 15 juin au 2 septembre :
7 jours | 9 h à 20 h

TARIFICATION POUR L'IMMATRICULATION ET LE LAVAGE DE BATEAUX :

Tarification saisonnière pour contribuable	VIGNETTE	LAVAGE
Groupe 1 non motorisé	gratuit	20 $/ saison
Groupe 2 motorisé de 19 cv et moins	20 $	20 $*
Groupe 3 motorisé de 20 forces à 104 cv	40 $	20 $*
Groupe 4 motorisé de 105 cv et plus	100 $	20 $*
Groupe 5 motomarine et propulsion par jet d'eau	150 $	20 $*
Groupe 6 motorisé à fort sillage (Wake ou Surf) peu importe la force du moteur	200 $	20 $*
*Pour les embarcations motorisées d'un utilisateur contribuable, les frais d'immatriculation incluent un premier lavage.		

Le coût de remplacement d'une vignette perdue ou altérée est le coût entier de l'immatriculation, selon la tarification en vigueur.

TARIFICATION JOURNALIÈRE POUR NON CONTRIBUABLE

Type de permis		
Groupe 7 non motorisé	20 $/jour	inclus
Groupe 8 motorisé	300 $/jour	inclus

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons qu'un stationnement est à votre disposition sur la 415e Avenue pour vos véhicules et remorques.

PLAGE MUNICIPALE AU LAC DE L'ACHIGAN

Saviez-vous que la plage municipale du lac de l'Achigan est réservée exclusivement aux résidents de Saint-Hippolyte ? En plus de profiter de la baignade et d'une aire de pique-nique, on peut aussi y pratiquer le volley-ball de plage.

La plage est ouverte du 15 juin au 25 août et les 31 août, 1er et 2 septembre de 10 h à 17 h.

Feux en plein air

FEUX DE CAMP

Les feux de camp ne nécessitent pas l'obtention d'un permis de brûlage s'ils répondent aux exigences ci-dessous :

- Les foyers en pierre extérieurs, poêles, foyers d'acier, barils ou ensemble de pierres, blocs de ciment ou de brique, n'excédant pas 36 pouces de diamètre par 16 pouces de hauteur, sont reconnus comme des feux de camp ;
- Les feux de camp doivent être allumés après le coucher du soleil, sous la surveillance constante d'une personne responsable et complètement éteints avec de l'eau.

PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT

Avant de faire un feu à ciel ouvert, il est obligatoire de remplir le formulaire de demande de permis de brûlage en ligne sur le site Internet de la Municipalité : saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/securite-incendie/permis-de-brulage/. Assurez-vous :

- D'avoir accès à l'adresse de courriel que vous allez inscrire ;
- D'avoir pris connaissance des règlements concernant les feux extérieurs ;
- D'avoir vérifié l'indice de feu de la SOPFEU ;
- D'avoir vérifié que la vitesse du vent n'excède pas 20 km/h.

Pour toute information supplémentaire, visitez le www.saint-hippolyte.ca

BIENVENUE !

Les membres du conseil et de l'administration municipale désirent souligner la nomination de M. Dominic Beaudry au poste de chef aux opérations pour le Service sécurité incendie. À l'emploi de la Municipalité depuis 2013 comme pompier puis comme lieutenant, M. Beaudry coordonnera le travail de l'équipe au sein de la caserne en plus d'assumer certaines tâches administratives. Nous souhaitons aussi la bienvenue à M^{me} Kathleen Desaulniers, nouvellement entrée en fonction au poste de capitaine pour le Service sécurité incendie de la Municipalité. M^{me} Desaulniers a occupé le poste de lieutenant pour le Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Sophie durant les 10 dernières années.

Retour de la patrouille nautique

Ayant fait l'acquisition d'une puissante motomarine de marque BRP l'an dernier, la Municipalité aura ainsi pu assurer de façon constante le respect des règles sur les lacs navigables en plus de soutenir diverses opérations de sauvetage. Six patrouilleurs seront de nouveau mandatés cet été afin d'appliquer la réglementation municipale et les règles relatives à la navigation, de s'assurer de la présence de vignettes sur les embarcations en plus de procéder à des opérations de surveillance des bandes riveraines sur les lacs Écho, Connelly et de l'Achigan.

Actuellement en formation, les pompiers seront présents sur les lacs de la mi-juin jusqu'en septembre, pour un total de 400 heures de patrouille. La Municipalité entend par ailleurs accroître la présence de la patrouille nautique dans les périodes de pointe (week-end et vacances). Le travail des patrouilleurs sera effectué en collaboration avec la Sureté du Québec qui s'assurera également que tous les plaisanciers aient à cœur le respect de l'environnement et le bon voisinage sur nos plans d'eau.

Voici les membres de la patrouille nautique pour l'été 2019. De gauche à droite : Michaël Blain, Jonathan Cardinal, Mikael Raposo, Frédéric Mondou, Charles St-Louis et Gabriel Parent.

Sécurité nautique

Les riverains ont le droit de profiter en toute quiétude des lacs, soit pour la baignade ou pour naviguer avec une embarcation, motorisée ou non.

- Zones du lac et vitesse :
  - Pour le lac de l'Achigan, la pratique du surf, du wakeboard et l'utilisation des ballasts remplis doivent s'effectuer uniquement dans les zones de surf. De plus, il est strictement interdit de naviguer à plus de 10 km/h à moins de 75 mètres du rivage, et à plus de 70 km/h à l'extérieur de la limite de 75 mètres ;
  - Pour les autres lacs de la Municipalité, certaines restrictions sont en vigueur. Elles figurent dans le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux de la Loi sur la marine marchande du gouvernement du Canada. Sur le site Internet de la Municipalité, un tableau résume les principales restrictions.
- Consommation d'alcool ou de drogue à bord d'une embarcation :
  - Sur l'eau, les risques d'accident sont élevés. Le mélange alcool, drogue et nautisme sont beaucoup plus dangereux que vous ne le pensez. Dans des conditions normales, le soleil, le vent, le mouvement de l'embarcation et même la fatigue peuvent engourdir vos sens. L'alcool et la drogue aggravent la situation, car ils ralentissent votre coordination œil-main et perturbent votre jugement ;
  - N'oubliez pas que la conduite en état d'ébriété ou sous l'influence d'une drogue (que ce soit sur la route ou sur l'eau) est une infraction en vertu du Code criminel du Canada. Les conséquences, même pour une première infraction, peuvent durer toute votre vie.

Taxation : rappel

Le dernier exercice budgétaire comporte un gel de la taxe foncière qui maintient le taux de taxation à 0,67 $ du 100 $ d'évaluation et le taux de la taxe de base sur les immeubles non résidentiels à 1,10 $ du 100 $ d'évaluation.

DATES DE VERSEMENT

Comme tout paiement en retard portera intérêts au taux annuel de 13 % et ce, à partir des dates d'échéance, nous vous invitons à bien noter ces dates pour vos derniers versements :

- **26 juin 2019**
- **26 août 2019**

Les institutions financières suivantes acceptent le paiement de vos taxes municipales via le service bancaire téléphonique ou électronique :

- Banque de Montréal
- Banque Nationale du Canada
- CIBC
- Caisse populaire Desjardins
- Banque Royale
- Banque TD

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Les membres du conseil municipal et tout le personnel de la Municipalité souhaitent la bienvenue aux nouveaux arrivants qui s'installeront sur notre territoire au cours de l'été 2019. Voici quelques rappels et informations qui seront utiles aux nouveaux résidents.

POCHETTE D'ACCUEIL

La Municipalité achemine aux nouveaux résidents une pochette de bienvenue comprenant une foule de renseignements utiles et ce, dans les mois qui suivent leur arrivée. Pour vous la procurer dès votre déménagement ou si vous ne l'avez toujours pas reçue, contactez-nous au 450 563-2505, poste 2221.

DÉMÉNAGEMENT

Vous déménagez ? N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse à municipalite@saint-hippolyte.ca.

DROIT DE MUTATION

Comme la majorité des transactions immobilières sont assujetties à un droit de mutation, plus communément appelée « taxe de bienvenue », nous tenons à vous rappeler que votre compte sera acheminé à l'adresse figurant à votre contrat notarié. Toutefois, il est toujours préférable de nous contacter afin de vous assurer que nous avons les bonnes coordonnées. Tout droit de mutation est payable dans les 30 jours après avoir été facturé et porte intérêts au taux annuel de 13 %.

Le droit de mutation est calculé sur le plus élevé des deux montants suivants :

a) Le prix d'achat de l'immeuble ;

b) La valeur inscrite au rôle d'évaluation. Un de ces deux montants sera ensuite multiplié par le facteur comparatif de l'année en cours :

- 0,5 % sur les premiers 50 900 $;
- 1,0 % sur la tranche de 50 901 à 254 400 $;
- 1,5 % sur la tranche de 254 401 $ à 500 000 $;
- 3,0 % sur la tranche qui excède 500 000 $.

POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville
450 563-2505
2253, chemin des Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

Mairie et direction générale p. 2223
Greffe p. 2232

Services aux citoyens p. 2221

Taxation p. 2222

Service des Loisirs
450 563-2505, p. 2231
2060, chemin des Hauteurs

Caserne
450 563-2505, p. 2262
1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal
450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque
450 224-4137
2258, chemin des Hauteurs

Plage municipale
450 563-1745
873, chemin du Lac-de-l'Achigan

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

saint-hippoyte.ca

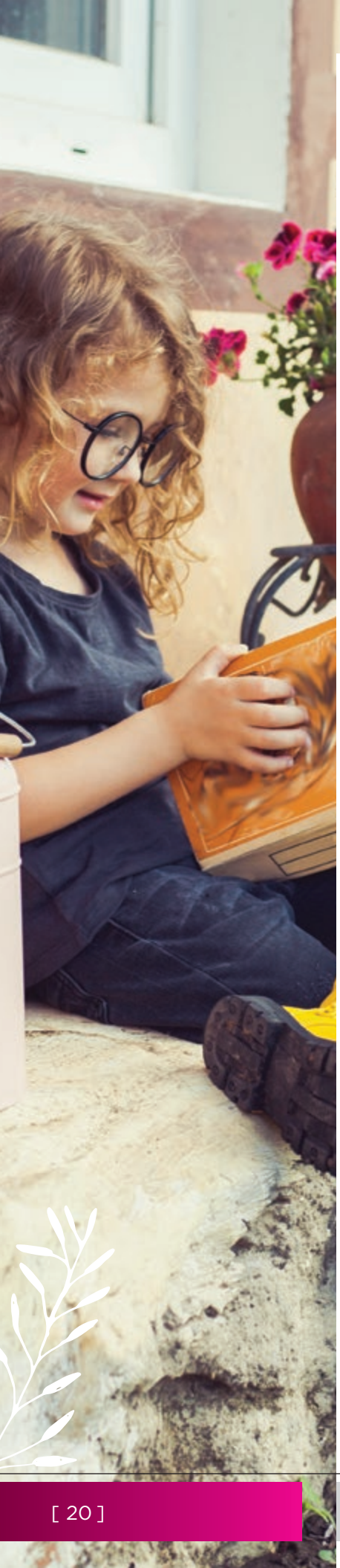

[BIBLIOTHÈQUE]

Club DE LECTURE

ÉTÉ 2019

Le bon vieux temps| 2-12 ans

Afin de souligner le 150e anniversaire de la municipalité, le Club de lecture de la bibliothèque t'invite à découvrir les histoires du passé, à te plonger dans les souvenirs et les contes. Du 15 juin au 30 août, tu peux participer en t'inscrivant à la bibliothèque. Contes, activités et concours au menu ! À chaque visite que tu fais à la bibliothèque tu peux participer au concours et courir la chance de gagner un des 11 combos comprenant un livre surprise et un sac de transport créé par les artisanes aux doigts de fée du Cercle des Fermières !

VENTE DE LIVRES USAGÉS

5 Juillet | de 10 h à 20 h
6 juillet | de 10 h à 15 h

Cette vente biannuelle, très appréciée des citoyens, est l'occasion rêvée de faire de belles trouvailles à petits prix.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Heure du conte | 3 à 8 ans
18 mai | 10 h 30 à 11 h 30

Juillet et août | relâche saison estivale

Scrabble libre
tous les jeudis | de 10 h à 12 h

EXPOSITION

8 août au 24 septembre | Pierre Leblanc

Le sculpteur Pierre Leblanc est présent dans quatorze musées à travers le Canada. Il est reconnu pour sa vaste contribution à l'art public. Une soixantaine de ses sculptures se retrouvent dans le paysage québécois.

De 1974 à 2005, il vit et il travaille à Val-David. Depuis les quinze dernières années, il œuvre dans un nouvel atelier à Montréal.

Vernissage le 8 août de 17 h à 19 h

***Activité de lancement**

Le samedi 15 juin
entre 10 h 30 et 12 h

10 h 30 à 11 h
Heure du conte thématique avec Gil

11 h à 12 h
Chasse au trésor

*Inscription 25 places disponibles 450 224-4137

Heures d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et mercredi
13 h à 20 h

Jeudi et vendredi
10 h à 20 h

Samedi
10 h à 15 h

Suivez-nous sur Facebook pour découvrir nos nouveauté à chaque semaine
mabiblioamoi.ca | 450 224-4137 | Bibliothèque de Saint-Hippolyte | 2258, chemin des Hauteurs